



RÈGLEMENT

PRÉAMBULE

Le concours photo est organisé par Louvain Coopération dans le cadre de la promotion de son programme « [Étudiant Solidaire](#) ».

Au prix de 12€ par année académique, Étudiant Solidaire donne accès à un **fonds** pour financer des projets solidaires en Belgique ou au Sud Global, un **agenda** reprenant toutes les activités solidaires du campus, et une **bibliothèque** virtuelle pour s'informer sur la décolonisation, le genre, l'écologie... Être Étudiant Solidaire, c'est soutenir et participer aux activités de Louvain Coopération, rencontrer des personnes qui partagent les mêmes valeurs, proposer des idées de projets, se cultiver sur les enjeux actuels, agir avec Louvain Coopération pendant un stage, un volontariat ou un mémoire...

L'objectif du concours photo est de célébrer les initiatives solidaires et d'encourager les étudiant-e-s de l'UCLouvain, quel que soit leur niveau de photographie, à prendre le temps de les apprécier et proposer leur interprétation de la thématique « **Solidarité** ».

A l'issue du concours, toutes les photos seront publiées sur un site internet créé pour l'occasion et seront soumises au vote populaire et au vote d'un jury.

Ce concours est gratuit et ouvert à **tou-te-s les étudiant-e-s de l'UCLouvain**.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque étudiant-e pourra soumettre **trois photographies maximum** en faisant l'interprétation qu'il/elle souhaite de la thématique « Solidarité ».

Les participant-e-s au concours ont libre choix quant au traitement du sujet.

REMISE DES PHOTOGRAPHIES ET DÉLAI DE PARTICIPATION

Les photographies numériques de bonne résolution doivent être soumises par e-mail à l'adresse info@etudiantsolidaire.be **entre le 22 mars et le 19 avril 2023** à minuit au plus tard.

Le nom de chaque fichier reprendra l'initiale du prénom, le nom du participant et le titre de la photographie (ex : JDupont_Titre).

En outre, dans son e-mail, l'étudiant-e devra préciser sa faculté et compléter la phrase « Pour moi, la solidarité c'est... ».

Seuls les envois réalisés dans les formes et les délais impartis seront pris en compte.

VOTE

Du **20 avril au 03 mai**, les photos seront exposées sur le site PollUnit et soumises au vote populaire et au vote du jury. Le lien de participation sera communiqué par e-mail individuel (celui qui a servi à l'envoi des photos) ainsi que sur les réseaux sociaux et la page du concours.

Il y aura un classement des cinq meilleures photos. Le vote du jury et le vote populaire interviendront tous les deux dans la sélection. Les gagnants seront récompensés avec plusieurs prix généreusement offerts par les sponsors du concours.

Les gagnants devront retirer leurs prix lors de l'Apéro Solidaire du **04 mai** ou aux bureaux de Louvain Coopération en cas d'empêchement.

La meilleure photo sera, en outre, utilisée pour promouvoir la prochaine campagne « Étudiant Solidaire » de Louvain Coopération. Les affiches et flyers en question seront exposées/distribués dans le campus de Louvain-la-Neuve à la rentrée académique prochaine, en mentionnant le nom du/de la photographe.

COMPOSITION DU JURY ET SÉLECTION

Un jury, composé de représentants de Louvain Coopération, de l'UCLouvain, de l'Assemblée Générale des Étudiant-e-s de Louvain, du Photokot, du photographe Régis Binard et de l'artiste, graphiste et photographe Catherine Le Clercq, sélectionnera la photo qui sera utilisée pour promouvoir la prochaine campagne « Étudiant Solidaire ».

La sélection des photographies sera basée à la fois sur leur qualité technique, leur style, leur originalité et leur pertinence par rapport au thème « Solidarité ».

APPLICATION DU RÈGLEMENT

L'inscription engage l'adhésion des participant-es au règlement du concours dans toutes ses dispositions.

Le non-respect d'une ou plusieurs de ces dispositions entrainera l'exclusion.

Les participant-es renoncent à tout recours concernant les modalités du concours et son déroulement, ses résultats et la répartition des prix.

RESPONSABILITÉS DES AUTEURS ET UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

Chaque participant-e certifie être l'auteur-riche des photographies envoyées et garantit avoir recueilli les autorisations nécessaires des personnes éventuellement mises en scène sur la photographie ou des propriétaires des intérieurs, œuvres, objets ou biens photographiés.

Les organisateurs du concours se réservent le droit de faire usage gratuitement des photographies envoyées à l'occasion de ce concours (primées et non primées), notamment dans le cadre de la promotion de son projet « Étudiant Solidaire » mais également à des fins de communication. Le nom des auteur-riche-s sera, dans tous les cas, mentionné.